

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 53 (1945)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La Bourgeoisie de Berne  
**Autor:** Besson, Ad.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-41366>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Bourgeoisie de Berne

---

Avant la Révolution de 1798, n'était pas bourgeois de Berne qui voulait ; nos Vaudois le savaient bien, aussi le document dont je parle ci-dessous, peut-il surprendre, puisqu'il établit que cette faveur fut accordée en 1561 à tous les habitants de la Béroche au canton de Neuchâtel.

Cet événement essentiellement neuchâtelois, intéresse cependant l'histoire vaudoise, parce qu'une copie de la lettre de bourgeoisie, établie à cette occasion, fut faite à la demande d'un Bérochon qui, venant s'établir dans le Pays de Vaud, voulait donner aux autorités de sa nouvelle patrie une preuve de ses qualités et honorabilité.

Un peu avant 1729, Jacob feu Samuel Cugnet se fixe au village de Bursins en qualité de maître charpentier, situation cumulée, à partir de 1733 de celle de — « Hoste du Logis de l'Ours » —. Trois générations au moins conservent la profession de charpentier et, sans doute par des habitudes de travail et de bonne conduite, ses membres semblent avoir acquis une situation matérielle enviable, si j'en juge du moins, par d'importantes acquisitions d'immeubles dont les actes notariés sont toujours en possession de la famille.

En particulier, le 3 décembre 1795, Marc-François-Louis, petit-fils de Jacob, achète de l'hoirie de feu le seigneur syndic Baraban de Genève, un pré à record « exonéré des dîmes », situé près du château du Rosey appartenant alors à noble François de Senarclens<sup>1</sup>. Cette acquisition fut payée 9448 francs de dix batz, soit 14.172 francs de notre monnaie, somme importante

---

<sup>1</sup> Le château du Rosey, à Bursins, appartient maintenant à la famille Cugnet.

pour cette époque, augmentée encore de 2243 florins pour le laud perçu par le bailli de Romainmôtier<sup>1</sup>.

La famille Cugnet qui paraît avoir toujours résidé à Bursins, où du reste elle existe encore, est, en 1793, admise à la bourgeoisie de Vich, pour le prix assez modique de 30 écus blancs (135 francs de notre monnaie) sous réserve de l'agrément et approbation de noble et généreux Jean Guiguer de Prangins, en raison de son droit de tot quot.

Il est à remarquer que le *Livre d'or des familles vaudoises* ne mentionne pas les Cugnet au nombre des familles bourgeoises de Vich.

\* \* \*

Je me suis un peu éloigné de ce qui fait l'essentiel de cette communication, c'est-à-dire de cet acte de munificence bernoise, accordant la bourgeoisie à toute la population de la Béroche. Mais était-ce bien de la munificence? Les Bernois d'autrefois, sans parler de ceux d'aujourd'hui, savaient compter et, dans le cas particulier, il semble qu'il s'agisse, non pas d'une libéralité spontanée mais d'un simple marché et que celui-ci, rédigé dans le pompeux style des notaires d'autrefois, n'était pas trop désavantageux pour eux.

A cette époque où la puissance bernoise était une réalité, il lui fallait des soldats et il était demandé à la Béroche d'en équiper huit à ses frais qui, suivant le texte de la lettre de bourgeoisie, devaient être : « Bien armés et batonnés et en cas avenant que nous fussions assiégés ou que nous fussions en grande nécessité, ce qu'à Dieu ne plaise que le dit cas avenant, ils soient en temps de nous servir et secourir de corps et biens, à leurs propres frais, coutes et missions, comme autres nos bourgeois... »

Et, continue le document : « De payer tous les ans sur un chacun jour Saint-Andrian, deux florins d'or du Rhin ou leur valeur et nous les rendre à leurs propres frais en cette notre ville... »

---

<sup>1</sup> Le baillage de Romainmôtier comprenait deux territoires détachés, ceux d'Apples et de Bursins.

Sans doute, en contrepartie, il est promis en termes assez voilés : « ...les garder (les bourgeois de la Béroche), à notre possible, de toutes invasions, foudres, oppressions ou injures tant que par droit et honneur, nous le pourrons faire ... »

Je ne suis pas renseigné sur la durée de ce contrat de combourgeoisie, sauf qu'en 1729 il existait toujours.

Le 8 janvier 1729, Jacob Cugnet se fait délivrer copie de celui-ci dans le but que j'ai indiqué, en même temps qu'un acte de mœurs dans lequel est mentionné sa qualité de bourgeois de Berne, et voici du reste le préambule de ce dernier :

« Par devant l'honorable communauté de Saint-Aubin, en la Baronie de Gorgier, assemblée ce Jourd'huy, sous date, s'est présenté Honorable Jacob, feu Samuel Cugnet du dit lieu, exposant que la Providence Divine l'a disposé depuis quelques années, à demeurer hors du dit Saint-Aubin, lieu de son origine et *Bourgeois de Berne*, à ce sujet il a humblement requis la dite honorable communauté de lui vouloir donner témoignage de son origine et de ses bonnes mœurs... »

Il serait intéressant de faire, me semble-t-il, quelques recherches aux archives de Saint-Aubin, éventuellement dans celles des autres localités de la Béroche pour obtenir quelques renseignements complémentaires, en particulier sur la durée de cet arrangement. Il fut en tous cas assez prolongé, puisqu'en 1729 il durait depuis 168 ans.

Il est probable que les événements de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en marquèrent la fin et actuellement ce passé est complètement oublié à la Béroche, si j'en juge du moins par la correspondance que j'ai échangée avec le président de commune de Saint-Aubin. Il n'en reste pas moins que les Bérochoux, plus que les Vaudois d'avant 1798, avaient le droit de dire : « On est de Berne ».

Ad. BESSON.